

SEANCE DU 4 JANVIER 2022

**OBJET : CESSION DE PARCELLE AU PROFIT DES CONSORTS BALADÉ**

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - DARRIEUMERLOU Aurélie - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - LEMBEYE Grégory

La Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition auprès de M. André LEMBEYE et la dation en paiement, par actes en date du 31 janvier et du 7 février 2007, de terrains lieu-dit Borde Arroubers, dans le cadre de l'aménagement du lotissement Borde Arroubers. Elle précise que lors du bornage effectué par M. LALAGUE, expert géomètre à Bayonne, une parcelle contigüe à la propriété du vendeur, d'une contenance de 32 m<sup>2</sup>, cadastrée YC n°65, n'a pas été incluse dans l'échange avec soulte.

Elle explique qu'aujourd'hui M. André LEMBEYE souhaite vendre la parcelle cadastrée YC n°64, contigüe à la dite parcelle, et a demandé à régulariser par la même occasion la situation de cette parcelle, oubliée lors de l'échange initial.

Elle ajoute que la Commune prendra les frais de bornage à sa charge et M. André LEMBEYE ceux du notaire.

Elle propose au conseil municipal d'acter cet accord et de l'autoriser à procéder à la vente de cette parcelle.

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** de céder pour l'euro symbolique à M. André LEMBEYE la parcelle cadastrée YC n°65 d'une contenance de 32 m<sup>2</sup>; suivant plan annexé ;

**AUTORISE** la Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

